

Pour Erdogan, l'assimilation est un crime contre l'humanité !

Vous croyez que Recep Tayyip Erdogan reconnaît enfin les massacres perpétrés par la Turquie contre les Arméniens ! Détrompez- vous ! Ce qui est aux yeux d'Erdogan un crime contre l'humanité c'est l'assimilation ! En visite officielle à Paris, le Premier ministre turc a fait cette incroyable déclaration lors d'un grand meeting au Zénith devant cinq mille compatriotes. Tout en les incitant à demander la nationalité française dans un pays qui contrairement à l'Allemagne n'oblige pas à renoncer à la nationalité turque, il a dénoncé l'assimilation comme un crime contre l'humanité ! N'en déplaise au premier ministre de la Turquie, le code civil prévoit dans son article 21-24 que nul ne peut être naturalisé s'il n'est assimilé. « Nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation à la communauté française, notamment par sa connaissance suffisante selon sa condition, de la langue française et des droits et devoirs conférés par la nationalité française. »

Même si les critères d'assimilation sont devenus depuis trente ans de moins en moins exigeants, il n'empêche que jusqu'à preuve du contraire ce n'est pas le chef du parti AKP qui détermine le droit de la nationalité français.

Ces propos rapportés par l'AFP, n'ont quasiment pas été repris par les médias qui ne connaissent rien au droit de la nationalité. Seul Ivan Rioufol dans son block note du Figaro du vendredi 9 avril a relevé ses propos et Eric Besson mais omettant de signaler la qualification de l'assimilation comme crime contre l'humanité.

De deux choses l'une, soit tout le monde se moque éperdument de la Turquie et de son Premier Ministre, soit les journalistes et les politiques considèrent que qualifier

l'assimilation de crime contre l'humanité est sans intérêt et
ne mérite aucune réaction.

N'est pas Zemmour qui veut !

Gabrielle Desarbres